La lettre de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Nov. 2014

www.eau-loire-bretagne.fr

Mauricette Steinfelder

Une présidente pour l'agence de l'eau

Par décret du président de la République du 1e octobre 2014, Mauricette Steinfelder a été nommée présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau. Elle a présidé le 30 octobre son premier conseil d'administration. Premières impressions.

« J'ai été très impressionnée par la capacité d'écoute mutuelle qui règne au sein du conseil. Cette manière de travailler, respectueuse des positions des uns et des autres, permet de trouver ensemble des solutions aux questions qui nous préoccupent. Les enjeux sont très importants en Loire-Bretagne, qualité de la ressource, quantité, qualité des milieux, interface terre/mer… et l'agence de l'eau est au cœur de ces enjeux.
C'est au niveau territorial que l'on peut toucher du doigt très concrètement ces questions et travailler avec l'ensemble des partenaires : collectivités, agriculteurs, industriels, pêcheurs, conchyliculteurs, associations... Je me félicite de la très bonne couverture de ce bassin par des Sage et des contrats territoriaux. »

Ancienne élève de l'ENA, Mauricette Steinfelder a exercé au sein des ministères en charge de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, dans l'administration centrale d'abord, dans les directions régionales ensuite : directrice régionale adjointe de l'environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur de 1999 à 2006, directrice régionale de l'environnement (DIREN), puis directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Languedoc-Roussillon de 2006 à 2011. Depuis 2011, elle est inspectrice générale au Conseil général de l'environnement et du développement durable et membre de l'Autorité environnementale.

Sdage 2016-2021 : le projet est adopté et mis à la consultation

Le comité de bassin a adopté le 2 octobre le projet de gestion des eaux du bassin (Sdage) 2016-2021 et il a pris acte du projet de programme de mesures qui lui est associé. Ces deux documents sont mis à la consultation à partir de la fin 2014.

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, a pour objectif de stopper toute dégradation de la qualité des eaux et de reconquérir un bon état de toutes les eaux. Ce document fixe les objectifs à atteindre en termes de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de quantité d'eau, de répartition et de gestion de la ressource.

Avant d'être adopté définitivement fin 2015, le projet de Sdage va être soumis, à partir du 19 décembre 2014, à la consultation des habitants et des assemblées (conseils régionaux et départementaux, chambres consulaires…) du bassin *(voir page 2)*.

Dans sa délibération, le comité de bassin attire leur attention sur certaines orientations et dispositions traitant d'enjeux majeurs du bassin :

- la maîtrise des pollutions diffuses,
- le partage de la ressource en eau disponible,
- la restauration des eaux littorales,
- la continuité écologique,
- le rôle dévolu aux commissions locales de l'eau.

Le comité invite les assemblées et le public à examiner les objectifs d'état des eaux au regard des efforts à réaliser, des besoins en terme de maîtrises d'ouvrage, de compétences et de financements, et des résultats des actions déjà réalisées. Il affirme sa volonté de subsidiarité donnant toute leur place aux territoires. Enfin le comité de bassin souligne l'intérêt qu'il porte à l'expression des assemblées et du public ; il s'engage à analyser leurs avis et à en débattre avant adoption définitive du Sdage à l'automne 2015.

Porté par l'Etat, le programme de mesures associé au Sdage précise, secteur par secteur, les actions réglementaires, financières ou contractuelles à mettre en œuvre pour atteindre un bon état des eaux. L'ensemble des mesures envisagées représente un effort collectif (collectivités et usagers, agence de l'eau…) de 2,7 milliards d'euros sur 6 ans, sensiblement équivalent à l'effort actuellement consenti. Un tiers de ce montant concerne la restauration des milieux aquatiques, un tiers l'assainissement des villes et près d'un quart les mesures agricoles.

Le comité de bassin a pris acte de ce projet qui sera soumis à la consultation en même temps que le projet de Sdage dont il est indissociable. Là encore, le comité souligne l'intérêt de recueillir l'avis du public et des assemblées, tant sur le chiffrage que sur la capacité à mobiliser et à fédérer les moyens humains, techniques et financiers, dans les délais attendus, pour réaliser ce programme.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Consultation mode d'emploi

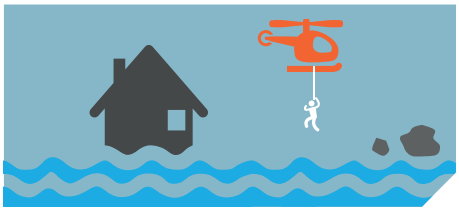

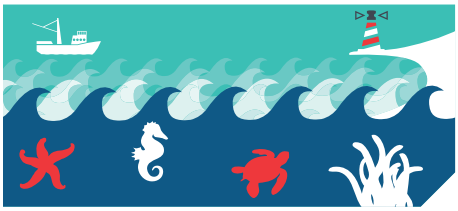

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

L'eau, les inondations, le milieu marin, quelles actions ? A partir du 19 décembre 2014, les assemblées et le public seront consultés dans chaque bassin sur le projet de Sdage et son programme de mesures associé et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation. A l'échelle des sous-régions marines, ils sont également consultés sur les plans d'action pour le milieu marin.

Où consulter les documents ?

Les documents soumis à consultation seront disponibles dans les préfectures, au siège de l'agence de l'eau et sur internet. Deux points d'entrée : au niveau national, le site www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/, volets « Eau et biodiversité », « Mer et littoral », ou « Prévention des risques ». Au niveau du bassin Loire-Bretagne : le site www.prenons-soin-de-leau.fr mis en place par l'agence de l'eau.
Volumineux – ce sont des documents de politique publique portant sur de vastes territoires et embrassant la complexité du fonctionnement des écosystèmes – ils sont accompagnés de notices résumées qui permettent d'en saisir rapidement la portée et de se faire un jugement.

Qui précisément est consulté ?

« **Le public** », c'est-à-dire tous les habitants qui le souhaitent ainsi que leurs groupements et associations. Ils auront jusqu'au 18 juin 2015 pour émettre un avis, une contribution écrite ou renseigner un questionnaire.
Les collectivités, les intercommunalités, tous ceux qui prennent des décisions d'urbanisme et d'aménagement du territoire ayant des conséquences sur la gestion de l'eau ou les risques d'inondation sont également invités à participer à cette consultation.
« **Les assemblées** », c'est-à-dire les conseils régionaux et généraux, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les chambres consulaires, les établissements publics territoriaux de bassin, les parcs nationaux et naturels régionaux, les commissions locales de l'eau… qui pourront envoyer leur délibération jusqu'au 18 avril 2015.

Comment prendre part à la consultation ?

- En se rendant en préfecture, pour y déposer un avis sur un registre ou renseigner un questionnaire papier. Ce questionnaire figurera encarté dans la prochaine livraison de notre lettre d'information.
- Plus facilement, en se rendant sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr qui proposera un questionnaire en ligne.
- En élaborant une contribution individuelle ou collective, des amendements au projet…

Ou encore, en participant aux débats organisés à l'échelle locale par des associations, des collectivités, des socio-professionnels, ou aux forums de l'eau du comité de bassin (voir l'encadré).

A quoi serviront les avis ?

Le comité de bassin s'est engagé à traiter tous les avis. Au terme de la consultation, il les analysera et pourra amender ou compléter son projet avant de l'adopter définitivement, à l'automne 2015. Il publiera les résultats de la consultation et précisera également comment il en a tenu compte.

Consultation du public sur l'eau
L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?
Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015
QUESTIONNAIRE À L'INTÉRIEUR
Votre avis compte !
Répondez en ligne sur
www.prenons-soin-de-leau.fr

Forums de l'eau :

l'eau, les inondations, le milieu marin, quelles actions ?

Le comité de bassin organise en janvier et février 6 forums de l'eau. L'occasion pour tous les acteurs de l'eau de débattre et de contribuer à la consultation sur l'eau. Les forums se déroulent de 14h à 16h, informations pratiques et inscriptions sur notre site www.eau-loire-bretagne.fr

- le 8 janvier à Saint-Brieuc
- le 13 janvier à Clermont-Ferrand
- le 15 janvier à Vierzon
- le 20 janvier à Nantes
- le 5 février au Mans
- le 10 février à Poitiers (Futuroscope)

Un contrat territorial pour l'Eau Mère et le ruisseau des Parcelles (63)

L'Eau Mère prend sa source dans les Monts du Livradois et se jette dans l'Allier en rive droite. Son cours est essentiellement situé dans le parc naturel régional Livradois-Forez et dans le futur Sage Allier aval. Le contrat territorial signé le 3 septembre associe la région Auvergne, le département du Puy-de-Dôme, la communauté de communes du pays de Sauxillanges, porteuse du contrat, et l'agence de l'eau. Les enjeux du contrat sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. La pression de prélèvements pour l'irrigation étant importante, il s'agit de gérer des tours d'eau pour respecter le débit réservé dans l'Eau Mère. Il s'agit aussi de restaurer la circulation sédimentaire et piscicole et de maintenir ou restaurer une végétation des berges fonctionnelle.

Un programme relatif à l'assainissement et un autre relatif aux aménagements pour le rétablissement de la continuité écologique sont adossés à ce contrat. Le contrat Eau Mère - les Parcelles fait partie des 18 territoires du Puy-de-Dôme engagés dans une démarche de contrat territorial. 300 communes sont ainsi concernées sur les 470 que compte le département. Le coût prévisionnel des actions du contrat s'élève à 2,043 millions d'euros. L'agence y participera pour 1,075 million d'euros.

Photo : F. Chaillou

Ruisseau des Parcelles (63)

Les coopératives agricoles s'impliquent dans les opérations territoriales

L'agence de l'eau Loire-Bretagne et les cinq fédérations régionales de coopératives agricoles de son territoire ont signé le 14 novembre une convention cadre.
L'objectif de cette convention est de favoriser l'implication des coopératives agricoles dans les opérations territoriales de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. En effet, les organismes économiques jouent le rôle bien spécifique d'organiser les débouchés. Ils peuvent ainsi offrir des possibilités de valorisation de productions inhérentes à la réorganisation des systèmes (ex : protéagineux, sorgho, chanvre…), ou permettre la localisation privilégiée des productions. Ils peuvent également proposer des contrats spécifiques aux agriculteurs, afin de sécuriser leur revenu.

Cette convention rappelle les conditions de financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour des actions que pourraient mener les coopératives agricoles dans les opérations territoriales, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau ou sa gestion quantitative. Elle précise également le contenu d'une action de sensibilisation et de mobilisation des coopératives locales menée par les fédérations de coopératives.

Coopération décentralisée pour l'eau : le CHU de Bangui bientôt équipé d'une station d'épuration

Photo : Mairie de Chécy

CHU de Bangui

C'est une première dans les actions de coopération décentralisée pour l'eau. La commission «coopération internationale» vient de décider de financer une usine de traitement des eaux à l'hôpital de Bangui en République Centrafricaine. L'usine épurera les eaux usées de l'hôpital (200 lits + le personnel). Elle disposera d'un traitement classique 100 % biologique avec dégrillage, décantation, neutralisation, flottation et un séchage des boues par lits de roseaux.
Le projet est porté par la commune de Chécy (45) avec l'appui de la région Centre et de la fondation Orange. Le coût global est évalué à près de 153 000 euros. Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, l'agence de l'eau apportera une aide de 70 000 euros.

Dans l'Indre-et-Loire, 385 ha de zones humides vont être restaurés et entretenus

Le conseil général de l'Indre-et-Loire et l'agence de l'eau ont signé le 8 septembre un contrat territorial pour la restauration et l'entretien de 5 zones humides classées espaces naturels sensibles, dont certaines situées en proximité immédiate de l'agglomération tourangelle. L'étang du Louroux, le Val de Choisille, l'île de la Métairie, la tourbière de Montifray et la forêt alluviale de Bois Chétif sont propriétés du conseil général qui en est aussi le gestionnaire.

Photo : CG 37

Val de Choisille (37)

Ces zones remplissent des fonctions essentielles : épuration des eaux, régulation des régimes hydrologiques, réservoirs de biodiversité, récréatives, éducatives et scientifiques. Les actions prévues au contrat vont contribuer à lutter contre l'érosion de la biodiversité en préservant les habitats naturels et les corridors écologiques. Elles vont concerner la ripisylve, les haies, les roselières, les végétations tourbeuses, les prairies humides, boires et annexes hydrauliques, ainsi que l'acquisition de 52 ha supplémentaires.
C'est le premier contrat territorial signé ainsi entre un département et l'agence. Le coût des actions prévues s'élève à 2,1 millions d'euros (pour 2014-2018), et l'agence y contribuera pour près de 1,1 million d'euros.

Participez à la journée mondiale de l'eau 2015

Il y a de la vie dans l'eau ! L'agence invite les élèves des établissements scolaires de Loire-Bretagne à illustrer graphiquement sous forme d'affiche leur représentation de rivières vivantes et de milieux aquatiques (marais, tourbières, étangs, estuaires, frange littorale…) en bonne santé. L'affiche gagnante sera publiée et diffusée à tous les établissements scolaires du bassin pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2015. Les projets présélectionnés seront mis à disposition sur les sites internet de l'agence de l'eau. Les projets doivent parvenir à l'agence avant le 20 décembre 2014.
* En savoir plus sur www.eau-loire-bretagne.fr, espace éducatif.

Participez à la journée mondiale de l'eau 2015
Concours d'affiches
Ouvert de la maternelle au lycée dans le bassin Loire-Bretagne
Il y a de la vie dans l'eau !
Envoyez vos affiches du 1er septembre au 20 décembre 2014

L'eau en Loire-Bretagne
Toutes les infos

www.eau-loire-bretagne.fr,
>>>>>>>>>>>>les nouveautés

>>> Coopération décentralisée pour l'eau : les diaporamas de la rencontre du 23 septembre www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/les_rencontres/rencontres_2014#RE_CD

C'est manifeste

Carrefour des gestions locales de l'eau
les 28 et 29 janvier, l'agence vous donne rendez-vous sur son stand à Rennes ou à l'occasion des ateliers qu'elle organise sur le Sdage et la consultation.

Milieux aquatiques, évolution des pratiques et des acteurs

500 participants inscrits pour cette rencontre qui a lieu le 20 novembre à Tours. Des témoignages en images à retrouver ensuite sur notre site internet.

Comment informer sur le Sdage, faire participer aux consultations ?
le 27 novembre à Vierzon, l'agence de l'eau réunit tous ceux qui souhaitent faire connaître la consultation pour élargir le débat sur l'eau.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
agence de l'eau Loire-Bretagne
Établissement public du ministère chargé du développement durable

9 avenue Buffon CS 36339 - 45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : **02 38 51 73 73** - Fax : **02 38 51 74 74**
www.eau-loire-bretagne.fr - webmestre@eau-loire-bretagne.fr
ISSN : **1280-0295**
Directeur de la publication : **B. Alet** - Rédactrice en chef : **P. Opériol**
Maquette : **AELB-DIC** - Réalisation : **C. Brochier**
Crédits icono : E. Jullien ; MEDDE ; J-L Aubert ; F. Chaillou ; Mairie de Chécy ; CG37 ; GIP Loire estuaire
Pour tout renseignement :
Agence de l'eau Loire-Bretagne,
direction de l'information et de la communication
Dans ce numéro, un feuillet Trophées encarté
L'agence de l'eau Loire-Bretagne est certifiée iso 9001:2008

La vie du bassin

Comité de bassin du 2 octobre

Feu vert pour deux nouveaux Sage

Le comité de bassin a émis un avis favorable sur les projets de Sage (schémas de gestion et d'aménagement des eaux) Allier aval (qui concerne les départements de l'Allier, du Cher, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre) et « Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers » (Vendée). Pour ce dernier, la commission locale devra lever une réserve relative à la prise en compte des zones humides avant adoption définitive du Sage.

Zones vulnérables au titre de la pollution par les nitrates

Le comité de bassin a été informé du projet de révision anticipée des zones vulnérables au titre de la pollution par les nitrates. Il sera officiellement saisi de ce projet lors de sa prochaine séance, le 11 décembre 2014.

Budget des agences de l'eau

Le comité de bassin a adopté une motion contre le prélèvement de 175 millions d'euros par an sur le budget des agences de l'eau. Le comité entend préserver les moyens nécessaires pour la politique de l'eau et de la biodiversité et réaffirmer les principes de bonne gestion des fonds collectés par les agences de l'eau destinés à l'eau, et seulement à l'eau.

Commissions locales de l'eau

Le président Joël Pélicot a pris l'initiative d'inviter les présidents des commissions locales de l'eau du bassin le 4 décembre à Orléans. A l'ordre du jour des sujets d'actualité pour le bassin et chacun des Sage : les projets de Sdage et de programme de mesures, avec un focus particulier sur leur volet littoral, la consultation des assemblées et la mise en œuvre de la compétence « gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Les résultats s'affichent

Nutriments : quels apports de la Loire ? Le GIP Loire Estuaire a exploité fin 2013 l'ensemble des données des réseaux en place pour analyser l'évolution de la moyenne des concentrations en phosphore et en nitrates de la Maine à la mer et sur la durée (1984-2012).

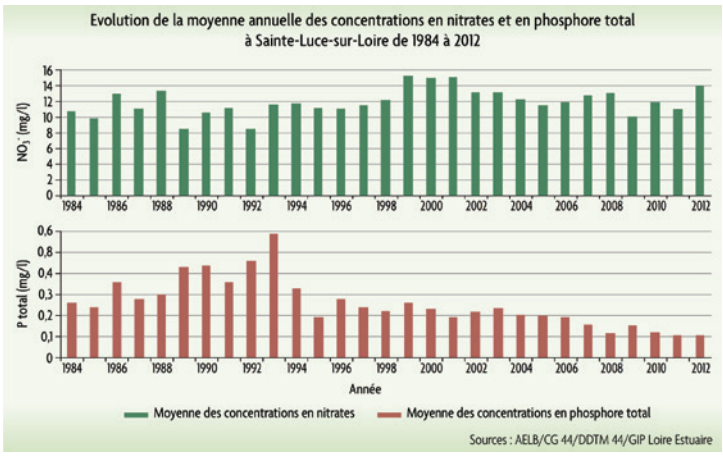
Evolution de la moyenne annuelle des concentrations en nitrates et en phosphore total
à Sainte-Luce-sur-Loire de 1984 à 2012
NO3 (mg/l)
P total (mg/l)
Année
Moyenne des concentrations en nitrates
Moyenne des concentrations en phosphore total
Sources : AELB/CG 44/DDTM 44/GIP Loire Estuaire

S'il est difficile de définir une tendance concernant les nitrates, on observe en revanche une évolution marquée à la baisse de la moyenne annuelle des concentrations en phosphore total. Une baisse à corréler sans doute avec la mobilisation des acteurs du bassin pour mettre aux normes les réseaux et stations d'épuration urbaines.

En savoir plus :
www.loire-estuaire.org/accueil/nos_ressources/cahier_indicateurs/1775_/lecture_2___la_dynamique_de_la_vie

DTP495 • Impression : GROUPE JOUVE-IN - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316

Faites découvrir votre action pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques

Trophées de l'eau 2015 Loire-Bretagne

Participez et faites partager votre expérience !

Date limite de candidature : 16 mars 2015